



## Autorité parentale. père défectueux et irresponsable ? urgent !

Par **Mélanie G**, le **08/06/2009** à **01:10**

Bonsoir, rnJe me permets de vous demander, me perdant dans les textes juridiques et n'ayant jusqu'alors pas de réponses précises, dans quels cas peut-on demander aux JAF de revoir les droits d'hébergement, si ce n'est d'autorité parentale ?rnJe m'explique : divorcée depuis août 2008 aux tords exclusifs de mon ex-mari, le droit d'hébergement de ce dernier est classique. Or, ses problèmes d'alccol sont pourtant stipulés dans le jugement et recommencent de plus belle, après une période d'accalmie.rnDepuis peu, il fréquente une femme qui a décidé de me reprendre mon fils, et qui le fait boire.rnSamedi soir, tous les deux m'ont appelée, souls, tout en m'insultant et en hurlant contre mon fils. Ce dernier a éclaté en sanglots.rnJ'ai demandé une intervention de la police.rnIls n'ont rien pu faire, cette intervention ayant eu lieu en pleine nuit, deux heures après l'appel. On m'a dit que l'on avait le droit de boire chez soi. Certes, mais avec un enfant sous sa reponsabilité ?! rnrnMon fils, qui a été raccompagné le lendemain sous les injures me concernant, est choqué.rnrnMes questions sont : rn1. Comment faire pour que le droit d'hébergement soit revu ? Quelles sont les conditions pour cela ? A savoir que mes preuves se limitent à un message audio et à l'attestation d'une amie.rn2. Comment prouver l'irresponsabilité de quelqu'un ? Je crois savoir que l'alcoolisme est confirmé par deux examens, desquels la personne assignée est prévenue largement à l'avance. Est-ce vrai ? N'y a-t-il pas d'autres recours ?rn3. Enfin, on me dit qu'il faut que l'enfant soit en danger. N'est-ce pas reconnu comme un danger que le père ne soit pas en mesure de lui venir en aide dans le cas d'une urgence, du fait de son état d'ébriété ?rnrnMerci pour vos réponses.rnCordialement, rnMélanie G. rnrnJe ne peux pas admettre l'idée que cela va recommencer encore. Je ne peux comprendre que mon ex ait le droit de veiller sur lui alors qu'il en est incapable, du fait de ses problèmes d'alcool.

Par **monbonheur**, le **25/06/2009 à 16:13**

bonjour, je suis dans la même situation que vous. la vie de mon ex se resume a sexe boissons et copains a mon grand regret car le peu de fois ou il prend les enfants 14ans et 9 ans. je suis toujours à me demander si il va me les rendre entier et sans problèmes car il est incorecte avec mon fils qui ne veut plus le voir et avec ma fille il s'amuse à la faire boire il faut qu'elle goute je passe devant le jaf demain pour que le droit de vite et d'hebergement soit changé car il mets la vie de mes enfants en danger en les laissant seuls à la maison pendant que sa copine fait des kilometres pour le retrouver car elle ne sait jamais ou il se trouvernaussi il monte la tete de ma fille en lui disan tout un tas de betises sur nous rnje ne sais pas comment cela va se passer demain avec le jaf je vous avouerais que je suis tres stresse car il y aura forcément des represailles avec mon ex je vous tiens informé si je vous revois sur ce site bon courage à vous

Par **jeetendra**, le **25/06/2009 à 20:16**

bonsoir, appelez le [fluo]119[/fluo] numéro gratuit (enfance en danger), ils vous aideront du mieux possible, ils sont en contact direct avec le Procureur de la République et les OPJ, ne tardez pas, pensez à vos enfants, cordialement

Par **Mélanie G**, le **25/06/2009 à 21:02**

Bonsoir, rnJe vous remercie pour votre réponse. rnJ'ai appelé le lendemain après avoir posté cette question, le 119, la Brigade des mineurs, mon avocat (dont je ne pourrais pas avoir recours aux services, ne pouvant pas en ce moment payer 1500 euros, mon ex-mari étant l'objet d'une plainte pour non-paiement de la pension alimentaire dont la dette s'élève à 14000 euros). Dans tous les cas, malgré des réponses particulièrement paradoxales, il m'a été conseillé d'écrire directement au JAF, ce que je fis, avec comme pièces jointes l'enregistrement, une attestation, un certificat médical ainsi que le jugement de divorce.rnJe suis désormais en attente d'une réponse de sa part.rnrnAuriez-vous d'autres pistes à me conseiller ? rnJe vous remercie par avance.rnMélanie G.